

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 11/09/2007

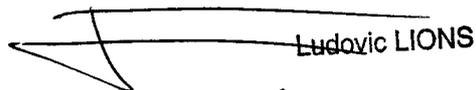
Publication : 14/09/2007

Pour le Président du Conseil Général
par délégation



Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente


Ludovic LIONS

N° CP

4^e/74-07

Séance du

- 7 SEP. 2007

CONVENTIONS DE PARTENARIAT ENTRE LE DEPARTEMENT DU HAUT-RHIN, L'ASSOCIATION FRANCE PARKINSON ET L'ASSOCIATION DES SECOURISTES FRANCAIS LA CROIX BLANCHE

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil général n° 2007/I - 5^e/08 des 14 et 15 décembre 2006 relative aux délégations de compétence à la Commission Permanente.
- VU le rapport du Conseil Général n° 2007/I - 1/08 du 14 et 15 décembre 2006 adoptant le Budget Primitif 2007.
- VU le rapport du Conseil Général n° 2007/I - 4/03 du 15 décembre 2006 adoptant le Budget Primitif Insertion et Autonomie (Politique H01)
- VU le rapport du Conseil Général n° 2007/I - 4/07 du 15 décembre 2006 adoptant le Budget Primitif Action en faveur des Personnes Handicapées (Politique I02)
- VU le rapport du Président du Conseil Général,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- ☞ Accorde une subvention de 600 € au titre de l'année 2007 à l'Association France PARKINSON Comité du Haut-Rhin et une subvention de 2 500 € au titre de l'année 2007 au Comité Départemental du Haut-Rhin des Secouristes Français LA CROIX BLANCHE.
- ☞ Autorise le Président à signer les conventions de partenariat jointes au rapport.
- ☞ Précise que les dépenses correspondantes seront prélevées sur les lignes budgétaires prévues au budget primitif 2007 :
 - Fonction 52 Chapitre 65 Nature 6574
 - Fonction 58 Chapitre 65 Nature 6574

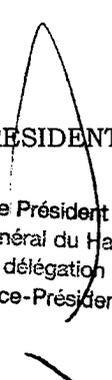
Adopté

.....voix contre

.....abstentions

LE PRÉSIDENT

Pour le Président
du Conseil Général du Haut-Rhin
et par délégation
Le 1^{er} Vice-Président


Rémy WITH